



*Programme de
Bourses au mérite
2020-2021
32^e édition*

Pour sa 32^e édition, le programme de ***Bourses au mérite*** du cégep se veut ***toujours*** conforme au but poursuivi, à savoir de ***souligner d'une façon tangible les performances scolaires, mais aussi les performances parascolaires, ainsi que le savoir-être des membres de notre communauté étudiante.***

Cette 32^e édition est toujours rendue possible grâce à la générosité de différents partenaires et organismes des secteurs privés, public et parapublic ainsi que des partenaires internes.

Ces prix sont accessibles à tous les élèves inscrits à temps plein dans un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

OBJECTIFS VISÉS

- ❖ Promouvoir l'excellence académique ;
- ❖ Promouvoir l'implication scolaire ;
- ❖ Promouvoir la progression et la persévérance à l'égard des études ;
- ❖ Promouvoir le sens de l'autonomie ;
- ❖ Promouvoir le sens des responsabilités ;
- ❖ Promouvoir la qualité du français.

ADMISSIBILITÉ

Bourses rattachées aux programmes d'études

Ces bourses sont accessibles à tous les élèves de l'enseignement régulier inscrits à temps complet pour l'année scolaire 2020-2021 dans un programme d'études du cégep.

Pour poser sa candidature, l'étudiante ou l'étudiant doit transmettre à la coordonnatrice ou au coordonnateur de son département son nom ainsi que le nombre d'années d'études écoulées au moment de poser sa candidature.

Autres bourses

- ❖ Qualité du français / S.N.Q. :

Des bourses totalisant un montant de 500 \$ seront décernées par la Société nationale des Québécoises et des Québécois du Saguenay-Lac-St-Jean (S.N.Q) à des élèves ayant obtenu les meilleurs résultats à l'Épreuve uniforme de français en 2020.

D'autres bourses sont également octroyées selon différentes modalités, et ce, dans les catégories suivantes :

- ❖ Détermination et ténacité pour un retour aux études ;
- ❖ Persévérance et efforts soutenus aux études collégiales ;
- ❖ Coopération et action communautaire.

Dans le cas de certaines de ces bourses, les candidates et candidats sont identifiés par un comité de sélection formé pour la circonstance.

Dans d'autres cas, vous serez invités à déposer votre candidature par les instances concernées.

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Le Service des affaires étudiantes assure le bon fonctionnement du programme et voit à son administration.

Pour ce faire, il recueille et voit à ce que soient attribuées les bourses souscrites par les différents commanditaires lors de la **CÉRÉMONIE DE REMISE DES BOURSES AU MÉRITE** en fonction des critères de sélection et des procédures en vigueur.

SÉLECTION DES RÉCIPIENDAIRES

Le programme des **BOURSES AU MÉRITE** repose sur une tradition longue de 32 années, tradition que veut maintenir le Cégep dans le respect de ses us et coutumes. Les départements sont donc chaleureusement invités à s'impliquer activement dans le jugement des dossiers des candidats et candidates en collaboration avec le Service des affaires étudiantes.

Chaque département (pour les programmes d'études) ou instance concernée (pour la catégorie « autres bourses ») **sera alors responsable de la sélection des candidats, candidates. Il devra également déterminer ses propres critères de sélection et les faire connaître aux élèves.** Cette sélection devra s'effectuer dans le respect de l'échéancier préalablement fixé par le Service des affaires étudiantes. **Vous devez donc vous adresser à la coordonnatrice ou au coordonnateur de votre programme d'études.**

Dans le cas contraire, le Service des affaires étudiantes prendra en charge la responsabilité d'assumer le jugement dans les catégories de bourses concernées en offrant la possibilité aux enseignantes et enseignants, désireux de participer au jugement, de le faire. Cette procédure ne concerne que les bourses reliées aux programmes d'études. En ce cas, les critères s'appliquant dans le jugement des différentes candidatures seront disponibles aux Services des affaires étudiantes.

COMMENT FAIRE POUR POSER SA CANDIDATURE?

Dans le cas des bourses dont le jugement sera assumé par des départements, l'élève n'aura qu'à se référer aux consignes émises par les départements concernés.

Dans le cas des bourses dont le jugement sera assumé par le Service des affaires étudiantes, les candidates et candidats devront présenter un dossier de mise en candidature. Les critères devant servir au jugement sont disponibles aux Services des affaires étudiantes. Il est important que l'élève s'applique à mettre en valeur ses réalisations et sa personnalité en tenant compte de chacun des critères.

Pour toute question concernant le programme, joindre monsieur France Voisine à la Direction des études ou le coordonnateur de votre département.

LISTE DES COORDONNATRICES ET DES COORDONNATEURS DES DÉPARTEMENTS POUR CHAQUE PROGRAMME :

- **Techniques du milieu naturel** : Tammy Bellefleur et Anne St-Onge
- **Sciences et techniques administratives** : Martin Villeneuve
- **Techniques de tourisme** : Mathieu Bergeron
- **Sciences humaines** : Anne Verreault et Régis Thibeault
- **Sciences de la nature** : Robert Boulianne
- **Techniques de santé animale** : Marjorie Besson
- **Soins infirmiers** : Cynthia Vallée et Guylaine Harvey
- **Techniques de l'informatique** : Michel Tremblay
- **Français, arts et lettres** : Gino Bergeron
- **Transformation des produits forestiers** : Jean-François Martel

ÉCHÉANCIER 2020-2021

- La remise des dossiers de candidature se fait auprès du répondant ou de la répondante du département concerné ou, le cas échéant, auprès de monsieur France Voisine à la Direction des études.
- La période de candidature débute le **mercredi 31 mars 2021** pour se terminer le **mardi 20 avril 2021;**
- La cérémonie de remise de bourses aura lieu le mardi 11 mai prochain au cégep de Saint-Félicien. Seuls les étudiants lauréats seront invités à la cérémonie.